

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
14	12	12

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept février à 20 h 00,
le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Date de la convocation
23 février 2026

Etaient présents : M.CHANUT Emmanuel, Mme PRÉAU Sylvie, M. VIGNOL Stéphane, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, Mme ADAM Brigitte, M. CHAPILLON Eric, Mme BARON Marie-Christine, M. MADELÉNAT Pascal, M.ÉDERLÉ Philippe M.RAGOBERT Fabrice, M.BON-BÉTEND Yves, M. LÉCOLLE Richard.

Absente excusée : Mme GIABBANI Valérie

Absente : Mme LUTGEN Maryline

Secrétaire de séance : M-C. BARON

☆☆☆

CM-2026/04– LOTISSEMENT DE LA GRAPPE – RÉVISION DU PROJET

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 02 décembre 2025 portant approbation du projet de lotissement de la Grappe.

Les contraintes techniques et réglementaires ont obligé la municipalité à réviser le projet dans un objectif de réduction des coûts.

Monsieur le Maire présente la nouvelle version et propose un découpage dans lequel 4 terrains à bâtir seront mis en vente au lieu de 6 initialement prévus. Il ne s'agira plus d'un lotissement avec espaces ou travaux communs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- **APPROUVE** le retrait du projet initial nommé « Lotissement de la Grappe »,
- **APPROUVE** le projet d'aménagement et de commercialisation de 4 terrains à bâtir tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la révision de ce projet, y compris les études et consultations diverses.
- **DONNE au Maire tout pouvoir** pour dissoudre le budget annexe du projet initial et passer les écritures comptables afférentes.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

E. CHANUT

La Secrétaire de séance,

M-C. BARON